

Sujet : [INTERNET] ISDI Référence IC-20-082 Référence défavorable

De : jean-marie Colot <jeanmariecolot@gmail.com>

Date : 11/01/2021 19:12

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Objet du mail : ISDI Référence IC-20-082

pref-icpe@val-doise.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Préfet du Val d'Oise Amaury De Saint-Quentin,

Fontenay En Parisis

Le 11 janvier 2021,

Bonjour Mr le Préfet du Val d'Oise,

J'ai hésité à vous communiquer mon avis à titre personnel car je vous l'avait communiqué à titre professionnel ; le centre équestre le Haras du Parisis.

Après réflexion, et en tant qu'habitant de la commune de Fontenay en parisis je vous fais part de mon avis DEFAVORABLE au projet d'Installation de Stockage de Déchet Inerte (ISDI) à Fontenay-en-Parisis, de plus 1 100 000 M3 de déchets inertes sur 6 ans d'exploitation.

Fontenaysien depuis 10 ans, père d'un enfant et gérant du centre équestre (le Haras du Parisis), je suis acteur de la filière équine depuis plus de 20 ans et ma famille depuis plus de 50 ans.

Vous trouverez ci dessous les points sur lesquels j'y suis défavorable :

- L'incompatibilité d'installer une ISDI le long de 3 ERP(établissement recevant du public, principalement des enfants)
- . La suppression de terres agricoles, de culture céréalière
- La suppression d'une biodiversité existante
- La création de pollutions sonores/olfactives/Visuelles/Eau/...
- Problèmes graves de sécurité : routière (habitants et circulation), chutes, accidents (rapport aux adhérents du centre équestre existant)

Tout ces éléments et bien d'autres encore, ont été largement développés avec précision et documentation dans les avis en ligne. Il me semble par conséquent inutile de vous les communiquer de nouveau.

Je vous demande par conséquent de mettre fin à ce projet d'ISDI.

Veuillez croire Mr le Préfet, en mes salutations distinguées.

Jean-Marie Colot
chemin du haras
95190 Fontenay en Parisis

=

— Pièces jointes : —

avis public jm.pdf

30 octets